

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2013

DCM N° 13-09-26-5

Objet : Acceptation de dividendes versées au titre de l'exercice 2012 par la SAEML UEM.

Rapporteur: M. JEAN

Par sa décision du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a acté le principe de transformation au 31 décembre 2007 de la régie de l'Usine d'Electricité de Metz en Société d'Economie Mixte Locale (SAEML).

Il a également accepté l'ouverture du capital de la SAEML UEM à hauteur de 15 % par voie de cession d'actions au profit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le capital de la SAEML UEM se répartit donc ainsi :

- 85 % Ville de Metz,
- 15 % CDC.

Lors de son Assemblée Générale du 24 mai 2013, la SAEML UEM a décidé d'affecter le résultat net comptable de l'exercice 2012 s'élevant à 11 492 970,97€ de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 10 000 000,00 € ;
- à la réserve ordinaire à concurrence de 1 492 970,97 €.

Le Conseil Municipal est donc appelé à prendre acte de la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML UEM et d'accepter les dividendes à recevoir, à hauteur de 85 % du total de 10 000 000,00 €, soit 8 500 000,00 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et Affaires Economiques entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML UEM du 24 mai 2013 de distribuer les dividendes de l'exercice 2012 à ses actionnaires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE de la décision de l'Assemblée Générale de la SAEML UEM prise le 24 mai 2013 ;

D'ACCEPTER la recette de 8 500 000,00€ correspondante ;

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Général de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Cité des Congrès, Tourisme et Attractivité
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgétaires

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ